

MÉMOIRE
DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

présenté

**dans le cadre de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 de la
Commission d'accès à l'information intitulé**

« Rétablir l'équilibre –
Rapport sur l'application de la
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels
et de la
Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé »

par

Guy Parent, président
Richard Masson, vice-président

31 Mai 2017

Table des matières

RÉSUMÉ.....	3
I - La Fédération québécoise des sociétés de généalogie.....	4
Mission	4
Administration.....	4
Recherche.....	5
II - La pratique de la généalogie au Québec	6
III - Problématique	8
IV - Recommandations.....	11
Recommandation 1	11
Recommandation 2	12
Recommandation 3	13
CONCLUSION.....	13
ANNEXE	15

RÉSUMÉ

La généalogie est la science qui a pour objet la connaissance des ancêtres et de leur apparentement. Pour réaliser leurs recherches, les généalogistes doivent avoir accès aux informations nominatives qui permettent d'identifier leurs ancêtres. Les généalogistes commencent leur quête en cherchant leur ascendance. Par la suite, certains entreprennent l'ambitieux projet de trouver la descendance qui a comme point de départ leur ancêtre. Ces projets conduisent les généalogistes à consulter les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures et de nombreuses bases de données qui sont aujourd'hui informatisées et disponibles par le web. Par extension, la quête personnelle des généalogistes devient un projet historique et ces chercheurs rédigent leurs histoires de famille et les diffusent.

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) est consciente que la quête qu'entreprend un généalogiste dans sa recherche de noms, de dates et de lieux peut ne pas correspondre aux objectifs généraux visés par les articles 35 à 41 du « Code civil du Québec ». En 2002, l'article 1 de la « Loi sur la protection des renseignements personnels » a été amendé pour permettre que le matériel utilisé pour des fins de généalogie et d'histoire soit autorisé. La FQSG souhaite que toutes les recherches généalogiques soient assujetties à cet article. De plus, elle demande que soit autorisée l'utilisation des index des registres de l'état civil pour les recherches généalogiques au Québec et que la loi soit modifiée afin de rendre accessible aux généalogistes les actes de l'état civil, sans égard d'une période de prescription.

I - La Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Mission

Fondée le 15 mars 1984, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) est un organisme à but non lucratif de regroupement et de représentation de sociétés de généalogie locales et régionales. Elle vise la promotion et l'épanouissement de la généalogie au Québec et son rayonnement à l'étranger. À cette fin, la FQSG poursuit les buts suivants, tout en respectant l'autonomie des organismes membres :

1. regrouper et représenter les organismes de généalogie du Québec ;
2. favoriser les communications et la coordination entre les organismes qui poursuivent des buts similaires ou connexes au Québec ou à l'étranger ;
3. favoriser l'épanouissement des organismes de généalogie au Québec ;
4. organiser et tenir des conférences, réunions, études, expositions et manifestations pour la promotion et le développement de la généalogie ;
5. imprimer et éditer toute publication favorisant la vulgarisation de la généalogie ;
6. attester la compétence en généalogie ;
7. développer et prendre toute initiative pour favoriser la réalisation de ces buts.

Administration

La FQSG est dirigée par un conseil d'administration de neuf administrateurs bénévoles, autant que possible issus des différentes régions du Québec, élus pour un mandat de deux ans par les représentants des sociétés membres lors des assemblées générales. Les administrateurs élisent ensuite entre eux des officiers, soit le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

En 2017, la FQSG regroupe 75 sociétés qui rassemblent près de 20 000 membres¹. Devant la transformation de la recherche généalogique enclenchée, entre autres, par l'avènement de l'informatique et l'accessibilité des documents sur Internet, la

¹ La liste des membres de la FQSG a été annexée au mémoire.

FQSG doit innover pour s'assurer d'être à l'avant-garde de sa mission auprès de ses membres.

La FQSG est un organisme subventionné par le ministère de la Culture et des Communications ce qui ne lui permet, pour le moment, que d'assumer la permanence d'une employée à temps plein et un autre à temps partiel, soit son directeur général, afin d'octroyer ses services et ainsi respecter sa mission.

Recherche

La FQSG offre gracieusement aux chercheurs des bases de données.

Le Fichier Origine, propriété de la FQSG, est une base de données sur les immigrants qui se sont établis au Canada des débuts de la Nouvelle-France à 1865. Parmi les renseignements présentés, on trouve le nom des premiers immigrants, leur statut social et, s'il a été trouvé dans le pays d'origine, l'acte de naissance ou de baptême. On y trouve fréquemment la date d'arrivée de l'immigrant ainsi que sa première mention dans un acte ou contrat, le nom de ses parents, le nom de sa conjointe ou de son conjoint, la date et le lieu de leur mariage. Cette base de données est accessible gratuitement et est hébergée sur un site web créé par la FQSG. Au 31 mars 2017, elle contenait 6 116 fiches de pionniers identifiés et 2 059 actes numérisés comme preuve irréfutable des données inscrites.

La FQSG collabore avec le Dictionnaire biographique du Canada (DBC), grand projet de recherche et d'édition de l'Université de Toronto et de l'Université Laval mis sur pied en 1959, qui permet d'explorer l'histoire des habitants du Canada et leur culture. Le DBC en ligne donne accès aux quinze volumes déjà imprimés et à une sélection de biographies inédites. En 2017, la FQSG et DBC ont renouvelé l'entente en vigueur par laquelle les chercheurs du Fichier Origine apportent leur collaboration pour la recherche d'actes d'état civil de personnes mentionnées au DBC jusqu'à 2020. La collaboration du Fichier Origine au DBC permet à ce dernier d'utiliser les données contenues dans le Fichier Origine avec un accès privilégié. De plus, ce dernier confie à des personnes compétentes le travail d'effectuer, sur commande du DBC, des recherches ou validations d'actes de l'état civil.

La FQSG offre aussi aux chercheurs une base de données nommée « Avis de décès ». Les avis de décès sont une mine d'informations précieuses pour les chercheurs en généalogie. Cette base de données est réalisée à des fins de recherches généalogiques et historiques. Les avis de décès colligés sont reproduits intégralement d'après les avis originaux publiés par les familles. Fruit du travail de M. Robert Charron de Coaticook, cette base de données donne accès à plus de 800 000 avis de décès publiés depuis 1997 par l'entremise de salons funéraires, journaux régionaux et quotidiens. Elle est alimentée quotidiennement à partir d'avis de décès publiés en ligne par des quotidiens québécois : La Presse, Le Soleil, Le Nouvelliste, Le Droit, La Tribune, Le Quotidien et La Voix de L'Est.

La FQSG et le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) ont uni leurs efforts pour élaborer la Base prosopographique des élus municipaux (BAPEM). La FQSG a recensé les données sur les élus et leurs mandats dans les différents annuaires du Québec et le CIEQ a développé l'outil de gestion nécessaire à l'élaboration de leurs fiches biographiques. Les chercheurs québécois, qu'ils soient généalogistes ou historiens, sont sollicités pour compléter les données biographiques et généalogiques sur les élus afin qu'à terme cette banque de données soit un outil de recherche qui pourra répondre aux besoins de la recherche historique au Québec. L'outil regroupe dans un premier temps les fiches des maires des municipalités québécoises entre 1865 et 2010. La banque contient près de 29 000 fiches d'élus.

II - La pratique de la généalogie au Québec

Les généalogistes de nombreux pays considèrent que le Québec est un territoire choyé quand on parle de généalogie. Tout a commencé avec l'œuvre de Monseigneur Cyprien Tanguay qui a créé très tôt dans notre histoire un premier répertoire des baptêmes, des mariages et des sépultures du Québec. Cette œuvre monumentale qui a été publiée de 1871 à 1890, a donné un accès privilégié aux données des registres paroissiaux à toutes les classes de la société, pas seulement

à une élite². Le tome VII de cette collection fait une incursion au 19^e siècle et l'on peut y retrouver la mention de mariages allant jusqu'à 1865.

Quelques décennies plus tard, le Québec a bénéficié du travail entamé par Gabriel Drouin à la fin de la décennie 1930, à la suite de l'œuvre amorcée par son père. Drouin a pu microfilmer les registres paroissiaux du Québec, sans prescription ni limitation. Ces microfilms ont ainsi permis à Drouin de détenir un quasi-monopole sur la généalogie au Québec au cours des décennies 1940-1950. Les microfilms étaient un bien privé qui appartenait à l'Institut généalogique Drouin. Cet institut a publié un dictionnaire généalogique à la fin de la décennie 1950, le « Dictionnaire national des canadiens-français » en trois volumes : deux qui contiennent des informations généalogiques et le troisième, des brèves histoires des ancêtres³.

Une première société de généalogie – la Société généalogique canadienne-française – a été fondée en 1943 à l'initiative du père franciscain Archange Godbout ; c'est la première association de généalogistes de langue française au monde. La Société de généalogie de Québec a suivi en 1961 et, par la suite, de nombreuses sociétés locales se sont multipliées sur tout le territoire du Québec. Ces organismes ont progressivement entrepris de publier des répertoires de mariages, de baptêmes et de sépultures à partir des registres paroissiaux. Les généalogistes ont sillonné le Québec et, aujourd'hui, on peut dire que la plus grande partie des registres des paroisses du Québec ont fait l'objet d'une publication.

La publication de répertoires n'est pas seulement l'œuvre des sociétés de généalogie. La diffusion des données généalogiques passe aussi par la publication de monographies qui relatent les histoires de municipalités ou de paroisses à l'occasion d'un anniversaire significatif que ce soit un 100^e, un 150^e ; c'est alors l'occasion de publier non seulement l'histoire de la paroisse, mais aussi celle de ses habitants. Par la même occasion, les comités organisateurs de ces événements publient des répertoires des mariages, baptêmes et sépultures des registres de leur paroisse. Ces célébrations constituent un devoir de mémoire

² TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. I, Eusèbe Sénécal éditeur, Province de Québec, 1871. Les six autres volumes seront publiés par la suite, le dernier en 1890.

³ Institut généalogique Drouin, *Dictionnaire national des canadiens-français 1608-1760*, Montréal, 1958.

pour les municipalités⁴. D'autres circonstances amènent aussi les autorités d'une paroisse à demander la publication de répertoires de leurs registres paroissiaux : ainsi, quand des paroissiens apprennent la fermeture de leur église, ils estiment que le devoir de mémoire demande que soient colligées les données de leurs mariages, baptêmes et sépultures⁵. Dans tous les cas, ces actions témoignent d'un engagement à préserver un patrimoine immatériel.

Les données généalogiques se trouvent aussi dans les associations de familles. Un des principaux mandats de ces associations est de constituer ce qu'on appelle souvent un « Dictionnaire de familles » qui contient les renseignements généalogiques glanés dans les registres paroissiaux, et aussi ceux qui sont fournis spontanément par les membres de ces mêmes associations.

Les bibliothèques des sociétés de généalogie contiennent un nombre important de répertoires et de monographies qui racontent des histoires de paroisses et de familles ; par exemple en date du 20 mars 2017, la bibliothèque de la Société de généalogie de Québec comptait 13 682 publications de toutes sortes⁶. Il s'agit d'une bibliothèque importante. La FQSG compte 75 membres d'importance variable qui offrent tous une bibliothèque ou un centre de documentation administrés par des bénévoles. On peut ainsi facilement estimer à plus de 100 000 le nombre d'ouvrages de généalogie disséminés partout au Québec.

III - Problématique

Les généalogistes québécois pratiquent une activité culturelle qui constitue dans bien des cas un de leur principal loisir. Ils participent et collaborent au devoir de mémoire. Ils ne s'intéressent pas seulement aux grands personnages qui ont marqué notre histoire politique, économique et culturelle, mais aussi et surtout à ces gens d'origine plus modeste qui ont peuplé la vallée du Saint-Laurent depuis

⁴ Collectif. *Paroisse Saint-Clément-de-Beauharnois, naissances et baptêmes 1819-2009*, Sainte-Martine, éditions SPSM, 2016, 319 pages ou Société d'histoire de Saint-Narcisse. *Répertoire des baptêmes de Saint-Narcisse 1854-1986*, 1987

⁵ RICHER, Louis. *Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Médard, Côteau-Station, Soulanges, 1895-2009*, Québec, Société de généalogie de Québec, 2009

⁶ PARENT, Guy. « Rapport annuel 2016-2017 du conseil d'administration », Société de généalogie de Québec, *L'Ancêtre*, no 319, vol. 43, 2017

le début du 17^e siècle et qui sont à l'origine de la nation que nous sommes aujourd'hui. Cette histoire que d'aucuns qualifient de « petite histoire » se nourrit autant de documents d'archives que de données généalogiques.

Une proportion importante de la population développe au cours de sa vie le projet d'écrire ce qui constitue l'histoire de leur famille; on se penche d'abord sur l'origine de son nom, et on a tôt fait d'aller visiter un centre d'archives, sinon une société de généalogie, pour découvrir la masse d'information disponible débordant de beaucoup ce à quoi on s'attendait. Alors la passion s'installe et ce qu'on croyait être un projet rapidement réalisable en devient un qu'on se garde en réserve pour la retraite, d'où le nombre substantiel de retraités membres de sociétés de généalogie. Le chercheur découvre comment il s'inscrit dans l'Histoire par le biais de ses ancêtres. Il fouille les recensements, les contrats notariés, les testaments; enregistre des dates, non seulement des baptêmes, mariages et sépultures, mais aussi d'évènements contemporains. La somme de ces recherches se conclut par la publication tant voulue, souvent faite à compte d'auteurs. Les exemples sont nombreux et on peut citer celle réalisée par l'ancien ministre Jacques-Yvan Morin⁷.

Les généalogistes sont nombreux. Selon les chiffres compilés par la FQSG au 30 avril 2017, ils sont près de 20 000 inscrits comme membres de diverses sociétés de généalogie. On peut facilement multiplier ce chiffre par deux si on tient compte de tous les chercheurs qui arpentent les Centres d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et qui ne sont membres d'aucun organisme affilié à la FQSG. Tous ces hommes et toutes ces femmes cherchent des noms, des dates, des lieux, des évènements. La pratique de la recherche généalogique est une activité culturelle importante, non seulement pour ceux qui s'y adonnent, mais également pour la contribution historique qu'elle contribue à laisser en héritage. C'est ici que s'inscrit un dilemme social important. À l'intérieur de l'information disponible, qu'est-ce qui se doit d'être considéré comme de l'information personnelle devant demeurer privée par opposition à celle qui dans l'intérêt public ne peut être considérée comme telle ?

Répondre à cette question constitue un défi particulièrement important en cette ère du numérique. Ces renseignements ne sont plus que l'apanage des centres de

⁷ MORIN, Arsène et Jacques-Yvan MORIN. *L'Odyssée des Morin*, Québec, Jacques-Yvan Morin, 2005, 268 pages

documentation des sociétés de généalogie et des centres d'archives du Québec. En effet, l'avènement du web a modifié radicalement la façon de faire des recherches. Dans le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information, on peut lire : « La diffusion en ligne des travaux des généalogistes rend accessible à un large public, presque instantanément, tout un éventail d'informations personnelles, dont l'utilisation par ceux qui y accèdent est difficilement contrôlable.⁸ » Il est encore difficile de prévoir jusqu'où ira ce phénomène web, mais on peut affirmer en prenant pour référence l'évolution de l'offre de service web au cours des cinq dernières années, que les généalogistes auront encore plus d'occasions de faire des recherches un peu partout dans le monde. Pour illustrer cette évolution, il s'agit de comparer le nombre de collections offertes par le site web Ancestry.com : 32 834 collections dans le catalogue de données au 6 mars 2017 par rapport à un peu plus de 29 000 un an auparavant⁹.

En plus des bases de données qui sont offertes par des compagnies ou des organisations de partage de données qui fournissent des données généalogiques, il faut ajouter les données que les auteurs versent eux-mêmes sur le web. En 2017, la nouvelle génération de généalogistes privilégie de plus en plus le mode de diffusion électronique par rapport au mode de diffusion traditionnel en partie en raison des économies de coûts, car ils publient surtout à compte d'auteur. Cette diffusion des données se fait par le web et, ainsi, ces publications sont offertes à toute la planète pour très longtemps. Les frontières sont abolies. Par exemple, les données du Fichier Origine ont été partagées avec Family Search, un organisme américain qui est la propriété de l'Église des Saints-des-derniers-jours¹⁰.

⁸ *Rétablir l'équilibre*, Rapport quinquennal 2016, Commission d'accès à l'information, p. 140

⁹ <https://www.ancestry.com>

¹⁰ <https://familysearch.org>

IV - Recommandations

Dans son rapport, au sous-titre « Des enjeux qui subsistent depuis bientôt 20 ans »¹¹, la Commission d'accès à l'information fait le constat des difficultés rencontrées par les généalogistes dans leurs recherches, du fait, entre autres, « de l'incohérence qui découle des différents textes de loi, depuis l'adoption de la Loi sur le privé, les modifications au Code civil et les fonctions attribuées au Directeur de l'état civil ».

Malgré les alertes lancées, les rappels transmis et répétés, la situation a déjà trop tardé à être réglée et se doit de l'être dans les meilleurs délais.

Recommandation 1

Que le gouvernement trouve les solutions justes et équitables et règle la problématique qui perdure dans les meilleurs délais en ayant à l'esprit l'importance sociétale que représente la pratique de la généalogie ainsi que la préséance qui se doit de lui être accordée.

Il importe de rappeler que la préséance dont il est ici question a déjà été reconnue par le législateur en édictant l'exception qu'on retrouve en son article 1 de la Loi sur le privé

1. La présente loi a pour objet d'établir, pour l'exercice des droits conférés par les articles 35 à 40 du Code civil en matière de protection des renseignements personnels, des règles particulières à l'égard des renseignements personnels sur autrui qu'une personne recueille, détient, utilise ou communique à des tiers à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au sens de l'article 1525 du Code civil.

[...]

La présente loi ne s'applique pas à la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication de matériel journalistique, historique ou généalogique à une fin d'information légitime du public.

¹¹ Rétablir l'équilibre, rapport 2016 de la Commission d'accès à l'information p. 137

Malheureusement, au fil de l'interprétation des différentes dispositions pertinentes à certaines situations par les tribunaux, cette préséance annoncée s'est vue saper dans sa finalité battant ainsi en brèche l'intention originale manifestée par le législateur. La pratique de la généalogie se fait pourtant dans le respect des droits d'autrui où l'éthique y trouve une place prépondérante : soulignons ici que les membres de la FQSG s'engagent à respecter son *Code d'éthique du généalogiste*¹² tel que stipulé à l'article 2.3 de son Règlement général : « Pour être membre de la Fédération, une société doit adopter son Code d'éthique et le faire respecter par ses membres ¹³».

Ce code impose aux généalogistes l'obligation de faire leurs recherches non seulement avec probité et dans le respect des lois, par-dessus tout, « en respectant la nature confidentielle de certaines informations recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations et obtenant, le cas échéant, l'autorisation des personnes concernées »¹⁴.

Les naissances, les mariages et les décès d'individus sont des événements publics et ont toujours été considérés comme tels dans notre société et l'information y relative qu'on trouve aux actes de l'état civil se doit d'être considérée accessible aux généalogistes, et ce, de façon particulière.

Recommandation 2

Que l'article 1 de la «Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé» soit modifié pour ajouter que la préséance mentionnée à la pratique de la généalogie s'applique aux articles 35 à 41 du Code civil du Québec.

Préalablement aux modifications législatives entrées en vigueur en janvier 1994, l'accès aux registres de l'état civil paraissait plus permissif que ce qu'il est devenu depuis. La résultante de ces modifications a eu des effets inévitables pour plusieurs sociétés de généalogie alors que la diffusion de ces mêmes registres a atteint depuis une dimension planétaire de par l'arrivée d'Internet. La FQSG estime que les registres paroissiaux du Québec existant jusqu'au

¹² <http://federationgenealogie.qc.ca/societes/code-d-ethique-du-genealogiste>

¹³ <http://federationgenealogie.qc.ca/federation/reglements>

¹⁴ *Ibid.*

1^{er} janvier 1994 font partie du domaine public. Elle estime aussi que la publication d'index doit être autorisée même après cette date.

Recommandation 3

Que la loi soit modifiée afin de rendre accessible aux généalogistes les actes de l'état civil et que soit prévu explicitement que la publication des index de mariages, de baptêmes et de sépultures Québec est autorisée, le tout, sans égard d'une période de prescription.

CONCLUSION

La pratique de la généalogie au Québec occupe directement ou indirectement près de 40 000 individus dont la moyenne d'âge est supérieure à 65 ans. La généalogie est un loisir culturel qui intéresse particulièrement les aînés, constituant une activité non seulement stimulante à l'étape de la retraite, mais enrichissante socialement. Comme l'a écrit le sociologue Fernand Harvey : « La généalogie apparaît comme un processus volontaire de transmission de la culture »¹⁵.

On peut préciser que la pratique de la généalogie contribue à la préservation du patrimoine immatériel qui permet aux générations qui nous suivent de se souvenir, une activité essentielle dans notre société. Les généalogistes ne publient pas des dictionnaires de familles ou des biographies d'ancêtres avec une intention malicieuse, loin de là. Les généalogistes nomment des hommes et des femmes qui ont fait ce que nous sommes aujourd'hui et racontent leur histoire. Ils le font « Pour la suite du monde » en citant le titre d'un film qui a permis de faire connaître un héritage qui serait aujourd'hui oublié¹⁶.

Pour parvenir à leurs réalisations, les généalogistes doivent avoir accès aux données de l'état civil. Le titre du rapport 2016 de la Commission d'accès à

¹⁵ HARVEY, Fernand. « La généalogie et la transmission de la culture : une approche sociologique », *Les Cahiers des dix*, n° 59, 2005, p. 285-305

¹⁶ *Pour la suite du monde* /, film réalisé par Michel Brault, Marcel Carrière et Pierre Perrault et qui est sorti en 1963.

l'information « Rétablir l'équilibre » résume toute la problématique rencontrée actuellement en généalogie. Le défi de la législation est de constituer un cadre légal permettant de donner à une activité sociétale essentielle la pleine mesure qui lui revient, et ce, dans les meilleurs délais.

ANNEXE

Liste des membres de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie par région administrative

Bas-Saint-Laurent

Centre de généalogie francophone d'Amérique
Société de généalogie et d'histoire de Rimouski
Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia
Société d'histoire et de généalogie de Matane
Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup
Société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal
Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles
Société historique de la Côte-du-Sud

Saguenay Lac-Saint-Jean

Société de généalogie du Saguenay
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine

Capitale-Nationale

Centre de Généalogie, des Archives et des Biens Culturels de Château-Richer
Société de généalogie de Québec
Société d'histoire des Filles du Roy
Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir

Mauricie

Société de généalogie du grand Trois-Rivières
Société d'histoire et de généalogie de Louiseville
Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin
Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan

Estrie

Société de généalogie des Cantons-de-l'Est
Société d'Histoire de Weedon
Société d'histoire et de généalogie du Granit

Montréal

Quebec Family History Society
Société d'histoire et de généalogie de Verdun
Société généalogique canadienne-française

Outaouais

Comité des affaires culturelles Papineauville-Sainte-Angélique (Centre de
Généalogie de la Petite-Nation)

Société de généalogie de l'Outaouais

Abitibi-Témiscamingue

Généalogie Abitibi-Témiscamingue

Société d'histoire d'Amos

Société d'histoire et de généalogie de Lorrainville

Société d'histoire et de généalogie de Sainte-Germaine-Boulé

Côte-Nord

Société de généalogie de la Côte-Nord

Société Historique de la Côte-Nord

Nord-du-Québec

Société d'histoire régionale de Chibougamau

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Société de généalogie Gaspésie-Les-Îles

Société d'histoire de la Haute Gaspésie

Société historique Machault

Chaudière-Appalaches

Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Société de généalogie de la Beauce

Société de généalogie de Lévis

Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines

Société d'histoire de Montmagny

Société historique de Bellechasse

Laval

Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus

Lanaudière

Société de généalogie de Lanaudière

Laurentides

Société de généalogie des Laurentides

Société de généalogie et d'histoire de St-Eustache

Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles

Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut

Montérégie

Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe
 Société de généalogie de La Jemmerais
 Société de généalogie de Longueuil
 Société de généalogie Les Patriotes inc.
 Société de généalogie Saint-Hubert
 Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal
 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire
 Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine
 Société d'histoire du Haut-Richelieu
 Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot
 Société d'histoire et de généalogie de Salaberry
 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
 Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil
 Société du patrimoine de Sainte-Martine
 Société généalogique de Châteauguay
 Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu
 Société historique et culturelle du Marigot

Centre-du-Québec

Société acadienne Port-Royal
 Société de généalogie de Drummondville
 Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville
 Société d'histoire et de généalogie Lévrard-Becquet

Membres associés

American-French Genealogical Society
 Association des Bilodeau
 Fédération Écomusée de l'Au-Delà
 Groupe BMS2000